



Office national  
de l'énergie

National Energy  
Board

# Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

09/11

Diffusion immédiate

12 mai 2009

## L'ONÉ TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PIPELINE KEYSTONE XL

**CALGARY** — L'Office national de l'énergie (l'ONÉ) a prévu une audience orale pour entendre la demande de TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. (Keystone) qui souhaite construire et exploiter la partie en sol canadien du projet de pipeline Keystone XL qu'elle a proposé.

Le début de l'audience est prévu pour le mardi 15 septembre 2009 à 9 h, à un endroit qui sera déterminé plus tard.

Le projet consiste en un pipeline de pétrole brut qui relierait l'Alberta à des marchés de la côte américaine du golfe du Mexique. La partie en sol canadien du pipeline Keystone XL pipeline s'étend de Hardisty, en Alberta, jusqu'à la frontière canado-américaine à Monchy, en Saskatchewan. La partie en sol canadien supposerait la construction, puis l'exploitation, d'un oléoduc d'environ 525 kilomètres (km) et des installations connexes, y compris stations de pompage, réservoirs et autres ouvrages et activités connexes. Keystone propose d'entreprendre les travaux de construction vers le milieu de 2010 et de les achever d'ici 2012. La capacité initiale du pipeline serait d'environ 700 000 barils par jour, mais elle pourrait être portée à 900 000 barils par jour.

Le public est invité à participer à cette audience de l'une ou l'autre des trois façons suivantes :

- i. en déposant une lettre de commentaires;
- ii. en présentant un exposé oral;
- iii. en demandant le statut d'intervenant.

Les autorités gouvernementales peuvent aussi demander le statut de participant du gouvernement.

La date limite pour les demandes de statut d'intervenant est le 9 juin 2009. La date limite pour la réception des lettres de commentaires et des demandes d'autorisation en vue de la présentation d'un exposé oral est le 30 juillet 2009. Ces documents doivent être déposés auprès de l'ONÉ au moyen de son site Web, par fax ou par la poste. Une copie de la lettre ou de la demande de statut d'intervenant doit également être transmise à Keystone et à ses avocats.

Prière de consulter le site Web de l'ONÉ au [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca) sous « Consulter ou soumettre un document de réglementation » pour savoir comment déposer une lettre de commentaires. Pour présenter un exposé oral ou demander le statut d'intervenant, il faut faire une demande à l'ONÉ. Des formulaires à cet effet figurent sous la même rubrique du site Web.

L'Office national de l'énergie, qui célèbre cinquante années de leadership en réglementation, est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs secteurs de l'industrie énergétique du Canada. Il a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt du public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en vertu du mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

**Le présent communiqué ainsi que l'ordonnance d'audience OH-1-2009 peuvent être consultés dans le site Web de l'Office à [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca) sous la rubrique Quoi de neuf et sous Documents de réglementation.**

**Renseignements :**

Lauren Hopkins  
Lauren.hopkins@neb-one.gc.ca  
Agente de communications  
Téléphone : 403-299-3712  
Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265

**Pour obtenir une copie de  
l'ordonnance d'audience OH-1-2009 :**

Office national de l'énergie  
bibliotheque@neb-one.gc.ca  
Rez-de-chaussée  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta)  
T2P 0X8  
Téléphone : 403-299-3561  
Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265  
Télécopieur : 403-292-5576  
Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803  
ATS (téléimprimeur) : 1-800-632-1663